

Paru dans

LE FIGARO partner

Mercredi 8 décembre 2021

CHRISTINE TURLIER & PARTNERS

Une expertise exclusivement dédiée au droit patrimonial

À la fois diplômée notaire et avocat, spécialisée en droit du patrimoine, Christine Turlier offre un conseil de haute volée qui croise à la fois les aspects civils, fiscaux et corporate d'une même problématique. Focus sur cette expertise unique à forte plus-value.

En quoi réfléchir en arborescence est-il un atout en droit patrimonial ?

Christine Turlier : Parce qu'en droit patrimonial il est essentiel à la fois de savoir dominer les aspects civils et de faire le lien avec les autres matières tels le droit fiscal et le corporate. Mon double cursus de notaire et d'avocat aux barreaux de Paris et de Bruxelles, spécialisé en droit du patrimoine, me permet ainsi d'appréhender un dossier avec un très large spectre et une vision à 360°. Cette approche globale et transversale est un gage de cohérence, de sécurité et d'efficacité pour les grandes familles, les dirigeants, les groupes familiaux, les ETI et les groupes cotés que j'accompagne sur le long terme.

Quelle est la nature de vos interventions ?

C. T. : Je couvre tous les aspects dévolution de patrimoines privés professionnels [transmissions de groupe via des cessions intra-familiales, ou au profit de tiers, des donations, ou encore de successions]. J'initie très souvent le traitement du dossier par la rédaction d'un audit patrimonial. Je traite également de la gouvernance, ce qui permet de lier sa dévolution avec celle du capital [rédaction de pacte d'actionnaires, charte de famille]. De plus, j'ai un pan d'activité dédié à la gestion patrimoniale des œuvres d'art et j'ai développé,



Christine Turlier, avocat fondateur de Christine Turlier & Partners

en parallèle, une offre de Family Office Patrimonial.

Quel est l'intérêt de votre offre exclusive de Family Office Patrimonial ?

C. T. : Elle assure à mes clients d'être accompagnés sur le long terme, de bénéficier de préconisations pérennes et stratégiques en adéquation continue entre leurs intérêts patrimoniaux et leurs objectifs tout en évitant que l'ensemble ne soit postérieurement perturbé par une nouveauté jurisprudentielle, législative ou réglementaire.

Pourquoi renforcez-vous votre pôle dédié à la fiducie gestion sûreté et fiducie mixte ?

C. T. : Parce que c'est un outil patrimonial que je trouve extrêmement

« En droit du patrimoine, il est essentiel de dominer les aspects civils et de faire le lien avec le droit fiscal et le corporate. »

intéressant et pourtant sous-utilisé en France du fait de sa complexité. Bien appréhendé et coordonné avec d'autres outils, il permet d'aboutir à des solutions vraiment idoines notamment en ce qui concerne les patrimoines complexes types titres sociaux, œuvres d'art, biens immobiliers, rachat de dettes... pour lesquels il sécurise et pérennise la gestion des actifs.

Engagée auprès de l'Institut Rafaël, quelle est la nature de votre mécénat ?

C. T. : En septembre et octobre dernier, j'ai organisé des dîners de levées de fonds pour offrir du temps aux patients avec leurs aidants. En 2022, je réitérerai des événements et diversifierai encore davantage mon implication auprès de ceux qui sont confrontés à la maladie.

Christine Turlier
& Partners

Tél. +33 (0)1 42 60 04
www.christineturlier.com